

N° 732
15 JUIN 2013

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

QUI VEUT TUER SON CHIEN...



Chaque année à la veille des épreuves du baccalauréat, nous avons droit à un tir de barrage contre cet examen. Cette semaine, c'est le SNPDEN-UNSA (syndicat majoritaire des chefs d'établissement) qui a ouvert les hostilités. Trop coûteux, inutile, trop compliqué à organiser, bref il faudrait l'abandonner au profit du contrôle continu.

Supprimer le bac, premier grade de l'enseignement supérieur, qui donne accès à l'Université, c'est rompre l'égalité entre les candidats et entre les établissements. La valeur d'un diplôme attribué par le contrôle continu serait alors différente d'un établissement à un autre voire d'une classe à l'autre et conduirait inmanquablement à des épreuves d'entrée à l'Université, différentes d'une université à l'autre, aussi lourdes à organiser, aussi coûteuses.

Les enseignants du second degré ne s'y trompent pas : ils sont 76 % à vouloir maintenir un baccalauréat fondé sur des épreuves nationales anonymes et ce, malgré les contraintes que cela leur impose (sondages SNES-CSA mai 2013). Les lycéens de l'UNL sont eux aussi attachés au caractère national et anonyme des épreuves.

Pour faire bonne mesure, le SNPDEN a affiché un coût exorbitant du baccalauréat (1,5 milliard d'euros), laissant entendre qu'ainsi la suppression de cet examen dégagerait une somme considérable au budget de l'Éducation nationale. Le problème est que ce décompte intègre la rémunération des enseignants des lycées pendant la période des épreuves, feignant d'oublier que bac ou pas bac le salaire des enseignants des lycées devra être versé durant cette période. Aussi le coût réel doit être divisé par plus de 20. Pourquoi tant de rage ?

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

ACTION

DES CONVERGENCES POUR AVANCER

Au moment où la France, avec deux trimestres de croissance négative, entrait en récession, les médias glosaient le mois dernier sur le délai supplémentaire de deux ans accordé à la France par la Commission européenne pour ramener le déficit public en dessous de 3 % du PIB. Tous ne se sont pas attardés sur les injonctions corrélées à ce délai, injonctions à poursuivre et accentuer les efforts, à tenir la ligne de l'austérité, terme récusé par le gouvernement Hollande mais aux effets bien réels. C'est pourtant cette austérité et la diminution des dépenses publiques qui ont provoqué, dans différents pays européens, récession, augmentation des inégalités et du chômage, affaiblissement de la protection sociale. Rassemblés à Athènes pendant trois jours début juin, une partie des associations, réseaux sociaux, organisations syndicales et forces politiques de toute l'Europe ont élaboré des propositions alternatives et exigé la rupture avec cette politique d'austérité dévastatrice. La Grèce, exemple malheureusement emblématique, connaît mieux que personne les conséquences des politiques imposées par la « Troïka » : triplement du chômage, système de santé très dégradé, économie en berne. Et pour étouffer les bruits de la contestation, le gouvernement grec n'a rien trouvé de mieux que de décréter la fermeture des radios et télévisions publiques, et le licenciement de plus de 2 600 salariés !

Suite page 2 ►►►



RETRAITES

Après le rapport Moreau

Les annonces récurrentes sur l'allongement de la durée de cotisation sont tout à fait préoccupantes. Il faut peser sur le gouvernement élu il y a un an pour qu'il choisisse de reconstruire un système de retraite qui a été systématiquement affaibli depuis 20 ans.

ANTI-FASCISME

22-23 juin

L'assassinat de Clément Méric a suscité dans tout le pays une profonde émotion, un mouvement de solidarité et de révolte. La lutte contre l'extrême droite est l'affaire de tous. Le SNES-FSU appelle à participer aux manifestations et rassemblements en la mémoire de Clément Méric, contre l'extrême droite, les 22 et 23 juin.

MOBILISATION

Grève massive à la SNCF

La direction de la SNCF annonce 33 % de grévistes chez tout le personnel et 69 % chez les agents de conduite. La CGT avance plutôt 50 % de grévistes, toutes catégories confondues, ce qui correspond bien à une mobilisation extrêmement importante des salariés de la SNCF. En ligne de mire du personnel : le projet gouvernemental de diviser la SNCF en trois établissements, premiers pas d'une libéralisation du secteur exigée par la Commission de Bruxelles. La lutte des cheminots est essentielle pour la défense du service public.

ACTION 1

- DES CONVERGENCES POUR AVANCER

CETTE SEMAINE 3

- RETRAITES
- ALLOCATIONS FAMILIALES
- CO-PSY

ENJEUX 4-5

- LOI FONCTION PUBLIQUE
- CHANTIER COLLÈGE
- COLLOQUE ÉVALUATION
- PROTECTION SOCIALE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- LISTE D'APTITUDE
- BAC : MOBILISATION

SUR LE TERRAIN 7

- CNED
- RECHERCHE PÉDAGOGIQUE



►► Suite de la page 1

ACTION DES CONVERGENCES POUR AVANCER

Le manifeste des peuples adopté lors de l'Altersummit d'Athènes constitue donc une étape importante qui doit trouver des prolongements en terme de campagnes d'information et construction d'actions.

En France, la tenue de la Conférence sociale les 20 et 21 juin sur les « thèmes de l'emploi », la formation professionnelle, l'action publique, l'Europe, la protection sociale, donnera l'opportunité aux organisations syndicales de développer analyses et propositions. La question des retraites est bien sûr dans toutes les têtes et, face à l'offensive orchestrée sur la nécessité de réduire les « écarts » public-privé au nom de la justice, la FSU portera ses revendications pour les fonctionnaires, en cherchant à concrétiser une unité syndicale la plus large possible. Elle le fait aussi sur la question des rémunérations des agents de la fonction publique et elle a participé

activement à la construction des perspectives de mobilisation et d'action à l'automne qui ont déjà été actées.

Le SNES-FSU entend bien poursuivre son action sur tous les plans de l'éducation : mesures catégorielles pour lesquelles les discussions avec le ministre s'ouvriront le 21 juin ; modalités d'évaluation des enseignants à partir des conclusions du colloque organisé le 5 juin avec cinq syndicats de la FSU ; mais aussi dans les discussions au cours des différents chantiers ouverts par le ministre. Il a décidé d'utiliser la période du baccalauréat, tant décrié par certains, pour porter la revendication de la remise à plat urgente de la réforme Chatel du lycée général et technologique.

Convaincre et agir restent, en cette fin d'année scolaire, des urgences.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Dans votre agence GMF,
le tarif de votre projet de contrat
est garanti jusqu'à 14 mois.*

Dans un environnement actuel difficile, la GMF protège votre pouvoir d'achat avec l'engagement prix bloqués. Nous nous engageons à ce que le tarif de votre projet de contrat d'assurance ne change pas, et ce dans un délai allant jusqu'à 14 mois*. Il vous suffira d'envoyer les pièces nécessaires pour que votre contrat prenne effet, au tarif fixé. C'est ça une bonne assurance.

Rendez-vous dans votre agence GMF ou renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéros non surtaxés).

Assurément Humain

* Engagement prix bloqués sur les contrats d'assurance GMF auto : AUTO PASS, habitation : DOMO PASS, santé : SANTE PASS et 2 roues : MOTOLIS. Prix bloqué sous réserve de modifications réglementaires, de l'évolution jusqu'à la souscription définitive des conditions tarifaires liées à l'âge ou la multidéclaration, et de la vérification, pour les contrats AUTO et MOTO, des informations figurant sur le relevé d'information du précédent assureur.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 676. Siège social : 7, avenue Marcel Proust - 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

LE FASCISME TUE... N'OUBLIONS PAS CLEMENT MERIC

Le 5 juin 2013, Clément Méric, jeune étudiant de 19 ans, syndicaliste de Solidaire-Étudiant et militant antifasciste, a été tué par des extrémistes néonazis. Frigide Barjot l'avait annoncé : « *Le sang va couler* »... Dans le climat de haine de ces dernières semaines, le feu vert donné par l'UMP à la violence en fin de manifestation, la parole raciste, sexiste et homophobe libérée ont fait leur première victime. Après les passages à tabac d'homos, les attaques contre des bars gays, c'est un jeune antifasciste qui a été tué.

CELA NE DOIT PLUS SE REPRODUIRE

Clément Méric n'est pas mort par hasard. Sa mort est bel et bien due à ce climat de haine. Il ne doit pas y en avoir d'autres. Les mobilisations citoyennes qui ont suivi sa mort à Paris, Marseille, Toulouse et dans toute la France auxquelles la FSU a pris toute sa part et qui ont mobilisé des milliers de personnes en quelques jours, ne doivent pas rester sans lendemain ni sans réponse. La dissolution des groupes d'extrême droite est d'abord une nécessité, mais elle ne répondra pas complètement à ce climat de haine et de violence qui s'est installé. Le SNES, avec la FSU soutient les initiatives qui seront organisées à Paris et en régions les 22 et 23 juin.

■ **François Sauterey et Olivier Sillam**



DROIT DE VOTE IL FAUT UN CALENDRIER !

Alors que plus de 54 % de la population française est favorable au droit de vote des étrangers extra-communautaires aux élections locales, la pétition « droit de vote 2014 » a recueilli près de 60 000 signatures, le président Hollande a annoncé que la révision constitutionnelle nécessaire à l'instauration de ce droit de vote n'aurait lieu qu'après les élections municipales. Il est regrettable qu'elle ne soit pas mise en œuvre dès cet été, permettant ainsi aux étrangers extra-communautaires de voter aux élections municipales de 2014.

C'est prendre un grand risque que de reporter cette révision : personne ne peut dire si, après les élections municipales et surtout après les sénatoriales, la proposition de modification constitutionnelle aura la majorité des 3/5 au Parlement.

Après le concert « Pour le droit de vote pour tous », le président de la République doit s'engager sur un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette promesse de campagne. ■ **François Sauterey**

« La perversion d'une idée juste est l'hommage des pervers à la vertu » RÉGIS DEBRAY



RETRAITES

UN RENDEZ-VOUS CRUCIAL

Depuis 1993, les réformes successives ont considérablement réduit les droits à pension et accru les inégalités. Pour le SNES, le rendez-vous de 2013 doit répondre à la double nécessité de reconstruire la confiance des salariés dans les régimes publics de retraite et de corriger les injustices.

Or, les informations communiquées aux organisations syndicales et patronales sur les pistes étudiées par la commission pour l'avenir des retraites inquiètent fortement. Si la commission a chiffré les effets sur l'équilibre des régimes de retraite d'une augmentation des cotisations – il faudrait trouver 7 milliards d'euros en 2020 pour le régime général –, elle a aussi élaboré, en évaluant leur impact financier, diverses mesures d'économie mettant à contribution les retraités (non-revalorisation des pensions, ou revalorisation partielle, mesures d'ordre fiscal), ou permettant de baisser les pensions directement ou indirectement par un allongement de la durée de cotisation. L'hypothèse des 43 ans en 2020 fait ainsi partie des outils expertisés.

PROPOSITIONS INACCEPTABLES

Pour l'équilibre à moyen terme, la commission cherche à réduire le salaire de référence pour les salariés du régime général et dans chacun des régimes. Elle propose, en s'appuyant sur des campagnes mensongères à l'encontre de la Fonction publique, une réforme radicale du code des pensions avec un calcul de la pension sur la base des traitements des dix dernières années et non plus des six derniers mois. Même envisagée de manière progressive,

cette orientation serait fortement pénalisante pour les enseignants et s'oppose au caractère statutaire de la Fonction publique et au droit à la carrière qu'il reconnaît⁽¹⁾.

URGENCE !

Pour la FSU, la plupart des hypothèses testées par la commission sont inacceptables. Il faudrait en premier lieu interroger la recherche à tout prix de l'équilibre en 2020 quand l'urgence est à la lutte contre le chômage et à la défense du pouvoir d'achat, à la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Le « rendez-vous de 2013 » est un moment politique essentiel ; le patronat et les libéraux cherchent à réduire le financement public des retraites, à renvoyer les salariés vers des assurances privées. Les annonces récurrentes sur l'allongement de la durée de cotisation sont tout à fait préoccupantes. Il faut peser sur le gouvernement élu il y a un an pour qu'il choisisse de reconstruire un système de retraite qui a été systématiquement affaibli depuis 20 ans. La population y est attachée. ■ Anne Féray

(1) Des règles différentes de calcul entre public et privé ne provoquent pas d'écart sensible pour le niveau des pensions.



POLITIQUE FAMILIALE MESURES FISCALES

Le gouvernement a finalement écarté la piste d'une modulation des allocations familiales que préconisait le rapport Fragonard. On ne peut que s'en réjouir. Mais certaines mesures annoncées restent très contestables.

Comme d'autres organisations, le SNES et la FSU avaient dénoncé le principe d'une modulation des allocations familiales qui remettrait en cause le principe d'universalité d'une prestation versée à toutes les familles, quels que soient leurs revenus, pour compenser partiellement la perte de niveau de vie occasionnée par la présence d'au moins deux enfants (voir L'US Mag n° 729, page 19). Présentée par ses défenseurs comme une mesure de justice sociale (les ménages aisés auraient moins besoin que les autres d'être aidés pour faire face aux dépenses induites), cette modulation faisait peser le risque d'un appauvrissement généralisé des prestations familiales. Les différents scénarios imaginés dans le rapport Fragonard montraient bien que la définition des seuils de ressources déclenchant la minoration des allocations familiales dépendait de l'économie globale recherchée et qu'il y avait un réel danger de voir ces seuils constamment revus à la baisse.

MESURES DE JUSTICE SOCIALE ?

Pour la FSU, la justice sociale passe par une autre répartition des richesses et par une vraie réforme fiscale en profondeur, avec notamment une meilleure progressivité de l'impôt. Ce n'est pas le choix qu'a fait le gouvernement, même si l'annonce d'une nouvelle révision du quotient familial pour 2014 réduit une « niche » fiscale dont l'effet « anti-redistributif » est connu de tous (plus les



revenus du ménage sont élevés, plus la réduction de l'impôt sur le revenu est importante). Mais l'abaissement du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) et la suppression de la réduction d'impôt pour les enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire conduiront à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent toujours pas d'allocations familiales, malgré nos demandes. En accélérant le retour à l'équilibre de la branche famille dès 2014 alors que les projections financières annoncent un solde positif en 2019 et un excédent de plus de six milliards d'euros en 2025, le gouvernement fait dès aujourd'hui le choix d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ». Un choix très discuté qui augure mal de la suite. ■ Monique Daune

CO-PSY URGENCE POUR LES CIO !

L'intersyndicale des CO-Psy et DCIO regroupant le SNES-FSU, SUD Éducation et la CGT Educ'action avait alerté le ministre sur la dégradation rapide de la situation des CIO. Reçus en audience le 12 juin par le directeur adjoint du cabinet, ils ont demandé au MEN de réagir rapidement face au désengagement accéléré de nombreux conseils généraux pour le financement d'une partie du réseau. Dans plusieurs académies (Lyon, Grenoble, Reims, Versailles), des fermetures de CIO parfois massives (quatre CIO dans le Rhône par exemple) ont été annoncées. Une nouvelle fois les personnels risquent de se retrouver à dix par bureaux, sans salle de documentation et d'accueil du public, sans possibilité de se réunir et de travailler ensemble. Le directeur de cabinet a reconnu la gravité de la situation mais a plaidé l'impuissance face à des décisions autonomes de collectivités territoriales et devant l'absence de crédits permettant à l'État de reprendre les CIO départementaux à sa charge. Les membres de la délégation ont demandé avec insistance que des consignes soient données aux recteurs afin qu'ils préservent tous les sites, d'autant que les sommes concernées représentent une part très modeste des budgets des collectivités et des rectorats (moins de 1 %). Le cabinet a affirmé

que le MEN entendait conserver un réseau de CIO dans l'EN et qu'il travaillait à une cartographie de leur implantation, afin de maintenir un maillage territorial équitable. La délégation a dit son opposition à la division du nombre de CIO par deux et aux fermetures annoncées, contre lesquelles nos collègues dans les académies engagent des actions. Concernant l'expérimentation de la mise en place du service public d'orientation tout au long de la vie, prévue dans six Régions, le MEN semble attendre les initiatives régionales. Or, les remontées des académies montrent que certaines Régions, qui espéraient le transfert des CIO et des personnels, imaginent pouvoir remettre en cause le projet de loi par leurs décisions locales. Le MEN a réaffirmé sa volonté de conserver l'équilibre trouvé et de renforcer le rôle des CO-Psy dans les équipes d'établissements, notamment autour du parcours d'information et d'orientation. L'éventualité d'une nomination des CO-Psy dans les établissements scolaires semble être écartée. La délégation a insisté sur l'ouverture de discussions rapides avec les syndicats sur le contenu d'une convention nationale afin de cadrer le périmètre de la coordination confiée aux Régions. ■ Marie-Agnès Monnier

■ Palestine

La France doit reconnaître l'État de Palestine. Le 29 novembre 2012, la Palestine est admise à l'ONU comme « État non membre ». La France a voté pour. Ce vote massif de l'Assemblée générale de l'ONU (138 voix pour, 9 contre et 40 abstentions) bouscule la donne en installant le droit international au centre des négociations. Dans la logique de son vote, la France doit reconnaître explicitement l'État de Palestine avec échange d'ambassadeurs (déjà reconnu par 132 États sur les 138 précités). Et au sein de l'UE la France doit s'impliquer pour mettre un terme au blocus de Gaza et à la colonisation de la Cisjordanie, cette colonisation qui fragilise chaque jour un peu plus la viabilité de la solution de deux États souverains (cf. l'appel des 19 ex-responsables politiques européens dont L. Jospin et H. Védrine).

■ Les retraités aussi agressés par le rapport Moreau

Les organisations de retraités de la CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires, réunies le 6 juin, considèrent que les préconisations du rapport Moreau sont une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités, dont le récent rapport de la DREES soulignait la dégradation : sous-indexation des pensions annoncée sur trois ans, hausse de la CSG, qui s'ajoutera à la taxe de 0,3 % mise en œuvre le 1^{er} avril, suppression de l'abattement fiscal de 10 %... Les organisations dénoncent cette agression qui aura pour résultat d'augmenter le nombre de retraités pauvres, en contradiction avec la réponse, reçue le 5 avril, du président de la République disant qu'il « entend mobiliser tous les efforts nécessaires pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes exprimés par les personnes retraitées, s'agissant notamment de l'amélioration de leur pouvoir d'achat ». Dès à présent, les organisations s'engagent à informer et mobiliser les retraités afin d'organiser la riposte. Elles décident de s'adresser aux groupes parlementaires pour exprimer leurs revendications. Elles entendent mener la lutte unitaire aux côtés des actifs.

■ La loi fait la navette

Adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi de « refondation » sera de nouveau examiné au Sénat. Il pourrait alors être définitivement adopté à l'issue de cette seconde lecture au Sénat. Les amendements votés en première lecture au Sénat ont été confirmés par le vote des députés et le texte n'a donc pas beaucoup évolué. Les enjeux se situent donc maintenant au niveau de l'élaboration des textes d'application et sur les missions qui seront confiées au Conseil Supérieur des Programmes. Le SNES-FSU continuera à peser dans ces discussions et à tenir informée la profession.

« C'est avec les pauvres que les riches se font la guerre » LOUIS BLANC

PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE DES CONSULTATIONS ESSENTIELLES

Le projet de loi sur les valeurs et la déontologie des fonctionnaires revêt une importance cruciale pour les personnels de la Fonction publique.

La ministre de la Fonction publique entend marquer le 30^e anniversaire du statut général des fonctionnaires en présentant en Conseil des ministres courant juillet un projet de loi sur les valeurs et la déontologie des fonctionnaires. L'avant-projet qui vise à modifier la loi du 13 juillet 1983 est en cours d'examen par le Conseil commun de la Fonction publique et le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État. Présente dans ces deux instances, la FSU y défend sa conception de la Fonction publique et y porte ses revendications.

ABANDON DE L'OBLIGATION DE RÉSERVE

Ce texte sera l'occasion de revenir sur plusieurs modifications dénaturant le statut, introduites depuis 2007 par la loi « mobilité » et par les articles cavaliers intégrés dans celle du 5 juillet 2010. Il rappellera les obligations et les droits reconnus aux fonctionnaires sont des garanties apportées aux citoyens. Face à la détermination des organisations syndicales, le gouvernement renonce à inscrire dans le projet « l'obligation de réserve ». Une telle introduction dans la loi aurait été un signal désastreux donné à la hiérarchie pour contester le droit des agents publics, consacré par le statut de 1983, à une citoyenneté pleine et entière. La jurisprudence lie ce devoir aux fonctions exercées par l'agent et l'avis des syndicats, qu'il serait dangereux de déstabiliser cette conception, a enfin été entendu. Il sera précisé que les agents publics sont déjà porteurs des valeurs citées par la loi comme devant être respectées par eux. De même, la modernisation opérée par la définition du conflit d'intérêt et les règles de prévention ne devrait pas bouleverser

la vie des personnels. Le texte en préparation pourrait permettre d'assouplir les conditions de titularisation prévues par la loi du 12 mars 2012. En ce sens, la FSU a défendu qu'il fallait ouvrir les recrutements réservés aux vacataires et aux contractuels recrutés « à titre temporaire » au 1^{er} trimestre 2011 dans les mêmes conditions d'ancienneté que celles retenues pour les contractuels recrutés sur « emploi permanent ». Elle a aussi défendu la suppression de la condition imposée d'avoir exercé à ce moment-là pour une quotité d'au moins 70 %. La convergence des points de vue des différentes organisations syndicales se fait pour réduire cette barre à 50 %. Le gouvernement s'oppose à ces évolutions dans l'attente d'un premier bilan des titularisations. L'intervention syndicale se poursuit. Le SNES organisera l'intervention des personnels en direction des parlementaires avant l'examen du texte qui pourrait intervenir au plus tôt en fin d'année civile.

■ Anne Féray



© Claude Szmulewicz

CHANTIER COLLÈGE RIEN N'EST ENCORE ARRÊTÉ

Alors que le projet de loi de refondation de l'école fait la navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, les discussions sur les trois sujets prioritaires (collège, décrochage et éducation prioritaire) se poursuivent.

Après le diagnostic de la situation du collège puis un débat sur ses missions et objectifs, la troisième réunion qui s'est tenue le 11 juin devait envisager son organisation, et notamment la définition du tronc commun prévu dans la loi. La méthode utilisée reste la même : le ministère affirme que rien n'est tranché et invite chaque organisation syndicale à développer son projet et ses demandes à partir de quelques questions. Ainsi, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont plaidé pour un collège au service du socle : priorité à la redéfinition du socle commun puis aux programmes qui en déclinent les compétences ; volumes horaires déterminés en fonction des compétences visées (possibles réductions des horaires disciplinaires pour laisser la place à des enseignements transdisciplinaires, comme l'EIST). Dans un tel cadre, les disciplines pour-

raient être regroupées en pôles (les humanités, les sciences, EPS et éducation à la santé...). La FSU et ses syndicats ont au contraire défendu que toutes les disciplines doivent participer à l'acquisition d'une culture commune intégrant savoirs, compétences au sens de mise en œuvre de ces savoirs dans des situations inédites, pratiques sportives, artistiques et culturelles, savoirs et compétences civiques.

MIEUX ARTICULER LES PROGRAMMES

La FSU combattra toute organisation favorisant ou induisant une hiérarchie des disciplines scolaires ou conduisant à une dichotomie des parcours avec socle commun d'un côté et préparation à une poursuite d'études de l'autre. Plutôt que de chercher à transformer les structures et de fusionner les disciplines scolaires, il

FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE VERS UNE CLARIFICATION ?

Clarifier ses modes de financement est une nécessité sur laquelle revient un nouveau rapport remis à Jean-Marc Ayrault. Ses suggestions plutôt positives restent cependant assez timides.

Dans son rapport d'étape⁽¹⁾ qu'il a remis au Premier ministre le 7 juin, le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFi-PS) traite de la clarification des financements et de la diversification des ressources de la protection sociale. Un autre rapport portera à l'automne sur les besoins de financement à moyen et long termes. Le rapport montre d'abord que la distinction entre « assurance » et « solidarité » n'est pas pertinente car tout notre système de protection sociale fait jouer la « solidarité », qu'elle soit horizontale (entre personnes qui ont à supporter un risque social ou non) ou verticale (entre ménages aisés et modestes).

FORMULATIONS PROGRESSISTES

Mais il retient la distinction entre « prestations universelles » et « prestations à caractère contributif ». Il met en évidence que ce sont les droits universels et non les prestations ciblées (sur les pauvres) qui sont les plus protecteurs : un constat important que la FSU ne manquera pas de rappeler à l'occasion des prochains

débats. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour une clarification progressiste du financement. L'idée d'une requalification juridique des prélèvements (« cotisations » quand ils financent la protection sociale, « impôts » quand ils financent l'action publique) mérite d'être approfondie. Le rapport insiste sur la nécessité d'évaluer les « niches sociales » : une orientation que la FSU partage, tant les exonérations de cotisations sociales ou les exemptions d'assiette représentent un manque à gagner pour l'ensemble du système. Écartant la proposition du MEDEF d'une réduction sèche des cotisations « patronales », il formule plusieurs hypothèses (globalement neutres pour les ménages et les entreprises) de transfert de tout ou partie des cotisations « patronales » de la branche famille vers d'autres branches, moyennant la réaffectation dans les mêmes proportions de divers impôts ou taxes en provenance de ces branches.

DES RÉSERVES

La FSU a dit son opposition au troisième scénario qui prévoit une augmentation de la CSG dont le produit serait affecté à la branche famille, permettant au patronat de s'en défaire, quand bien même cette hypothèse comporte aussi l'augmentation des cotisations vieillesse versées par les employeurs et une diminution de la part salariale des cotisations vieillesse.

■ Monique Daune

(1) Consultable en ligne http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport_etape_hcfips_2013.pdf

Question de vocabulaire

Le document du ministère portant ordre du jour de la réunion interrogeait sur « la place à accorder à la transdisciplinarité ». Très rapidement, suite à l'intervention de la FSU, le ministère a dû préciser qu'il fallait entendre « interdisciplinarité ». « Trans- », « inter- », « pluridisciplinarité » : autant de termes qui ne sont pas synonymes et qui nécessitent un effort de définition tant ils recouvrent des notions différentes. Si la transdisciplinarité tend à effacer le rôle des disciplines, l'interdisciplinarité vise leur rencontre.



© Mopic / Fotolia.fr

s'agit de commencer par travailler sur les programmes et les conditions d'enseignement. Le CSP devra travailler à une meilleure articulation entre les programmes en repérant des objets communs qui permettent de croiser des regards disciplinaires. La réflexion sur l'acquisition progressive par les élèves des démarches interdisciplinaires doit être menée. Une prochaine réunion est programmée, qui devra préciser la notion d'« enseignements complémentaires » et les modalités d'aide et d'accompagnement des élèves. Pour l'heure, le ministère ne semble pas vouloir s'engager dans une remise en cause de la structuration du collège par les disciplines tout en souhaitant développer les pratiques inter/pluridisciplinaires.

■ Bruno Mer et Sandrine Charrier

Si loin, si proche...

Trois chaînes de télévision et la radio publiques qui cessent d'émettre du jour au lendemain... 2 656 employés licenciés... Un émetteur pris d'assaut par la police... Il ne s'agit pas là des prodromes d'un coup d'État mené dans une quelconque république bananière, mais ce qui se passe en Grèce, dans un pays membre depuis longtemps de l'Union européenne. L'UE, qui accable le peuple grec en lui imposant un programme d'austérité des plus drastiques et des plus injustes. La FSU dénonce cette décision brutale et appelle à la solidarité avec le peuple grec. Elle appelle à participer aux rassemblements qui auront lieu devant l'Ambassade de Grèce à Paris, métro Kleber, 17 rue Auguste Vacquerie, dont dès ce mercredi 12 juin, à 18 h 30, et à signer la pétition en ligne à l'adresse : http://www.avaz.org/en/petition/Stop_the_shutdown_of_Public_Television_in_Greece/?kVukVcb



475 €

Salaire minimum au Portugal pour des prix seulement

1/3

plus bas que ceux en France.

Turquie

Taksim, révolte populaire. Un projet immobilier (détruire le parc Gezi à proximité de Taksim pour implanter un parc commercial) a poussé les Stanbouliotes dans la rue ! Après la place Tahrir, l'occupation de la place Taksim révèle très vite, elle aussi, des sujets de contestation plus larges : le peuple s'insurge contre l'islamisation du pouvoir en place, et s'oppose aux caprices d'un chef autocrate. Le tour politique de la révolte s'étend à d'autres villes, notamment à Ankara, les manifestants réclamant la démission du Premier ministre Erdogan. Celui-ci répond, le 12 juin, après 13 jours d'occupation, par l'évacuation de Taksim, au prix d'affrontements violents. Une révolte populaire qui n'a pas dit son dernier mot.

« La moitié du monde n'apprécie pas ce qui amuse l'autre moitié » JANE AUSTEN

COLLOQUE ÉVALUATION

REPARTIR SUR UNE BONNE NOTE

À l'initiative du SNES-FSU, du SNEP-FSU, du SNUEP-FSU, du SNUPDEN-FSU, du SNPI-FSU et du SIA⁽¹⁾, ce colloque a réuni plus de 170 collègues. Face à un auditoire assidu et intéressé, des acteurs provenant de tous horizons sont intervenus autour de trois questions.



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

Yves Durand (député PS, rapporteur de la loi sur la refondation de l'École)
 « L'ambition éducative repose sur les enseignants, sur leur formation, leur évaluation et leur propre apport à cela. »

réalités dont ils prétendent rendre compte, elle ne peut conduire qu'à des conclusions douteuses. Selon Gérard Figari (Professeur émérite, Université Pierre Mendès-France, Grenoble) « l'évaluation se construit avec des partenaires multiples, a minima l'évaluateur et l'évalué. C'est un processus social qui ne peut fonctionner que dans l'échange interactif ».

DES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES

Les allocutions des intervenants et les débats ont permis de faire émerger des orientations pour l'amélioration de l'évaluation des enseignants du second degré. Celle-ci doit d'abord porter sur l'activité pédagogique dans la classe au service de la réussite de tous les élèves. Elle doit



© C. Bazin

Brigitte Doriath (IGEN)

« Quels que soient les objets d'évaluation, ils doivent être partagés par les évalués et les évaluateurs ; il doit y avoir a minima un partage suffisant sur les axes de travail. »

ments nécessaires, afin que l'évaluation des enseignants puisse véritablement servir les ambitions d'un système scolaire refondé et tout particulièrement celle de construire ensemble une école de la réussite de tous.

■ **Xavier Marand**

(1) SNEP : Syndicat national de l'éducation physique ; SNUEP : Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel ; SNUPDEN : Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale ; SNPI : Syndicat national des personnels d'inspection ; SIA : Syndicat des inspecteurs d'académie.

Évaluer pour quoi faire ? Que faut-il évaluer ? Qui évalue et comment ? Ces trois questions ont été débattues entre des représentants institutionnels, des acteurs du terrain et de nombreux collègues présents le 5 juin à Paris. Pour les syndicats organisateurs, l'évaluation a pour finalité primordiale l'amélioration du service public d'éducation. En conséquence, l'évaluation doit résolument rompre avec tout dispositif qui crée une concurrence entre les membres d'une même équipe. Évaluer une pratique enseignante doit être le résultat d'une délibération entre professionnels. Quand l'évaluation isole des indices quantitatifs de leur environnement et reste ignorante des



© Daniel Maunoury

Thomas Lamarche (chercheur)

« Nous allions vers une conception utilitariste, industrielle de l'éducation : on évalue le produit fini. Mais qu'est-ce que la production de l'éducation ? »

être constituée d'une double évaluation IA-IPR/chef d'établissement qui permette d'accompagner les enseignants. Brigitte Bellebeau (IA-IPR de philosophie) intervenant au cours de la troisième table ronde a rappelé qu'elle concevait « [sa] mission comme une mission de conseil. J'aime dire que je suis "en métier" avec les enseignants. » Régulière et formative, l'évaluation par les inspecteurs doit viser la reconnaissance de l'expertise, l'aide et le conseil dans l'accompagnement des professeurs. Cette évaluation ne doit pas avoir d'effet sur l'évolution de la carrière dans le corps d'appartenance. Les syndicats organisateurs appellent à ce que s'engagent désormais les change-



© Clément Marth

Jean-Claude Lafay (chef d'établissement)

« Il y a une spécificité réelle du métier d'enseignant, qui ne peut s'évaluer à l'aune d'indicateurs comme dans d'autres activités. »

Retrouvez les conclusions sur : <http://www.snes.edu/Texte-de-cloture.html>

RÉFORME STATUTAIRE A CONTRE-COURANT DE L'HISTOIRE

Le ministre présentera au CTM du lundi 17 juin un projet de modifications statutaires visant à baisser le niveau de qualification requis pour passer les concours hors agrégation et à diminuer la rémunération de tous les futurs stagiaires. Le ministre pense peut-être qu'en baissant le niveau de qualification requis pour passer les concours, il résoudra la crise de recrutement.

Le niveau de qualification pour passer les concours d'enseignants et de CPE est depuis 2010 le M2. Demande récurrente du SNES, cette élévation du niveau de qualification était devenue indispensable tant pour la reconnaissance de nos métiers dans la société que par rapport au niveau de qualification disciplinaire nécessaire pour exercer nos métiers. Pour marquer cette reconnaissance, le niveau de rémunération des débuts de carrière a été revalorisé à 2 000 € bruts pour les certifiés et CPE, et à 2 264 € bruts pour les agrégés.

NIVEAU DE QUALIFICATION EN BAISSÉ

À compter des concours 2014, pourront se présenter au CPES ou CACPE les étudiants inscrits en

M1. Ils devront l'avoir validé pour entrer en stage. Mais avancer d'une année dans la formation universitaire la place du concours de recrutement constitue une remise en cause de la qualification nécessaire pour exercer nos métiers. Celle-ci est aggravée par le retour à la seule exigence de la licence pour passer les concours internes, la validation n'étant même pas exigible pour la titularisation. Le décalage entre les exigences pour les concours internes et externes conduira à la mise en place d'une nouvelle voie de recrutement via le passage par des contrats précaires. Au motif du rétablissement de la formation des stagiaires à mi-temps à la rentrée 2014, le ministre décide de faire payer aux futurs enseignants et CPE leur formation professionnelle en les rémunérant



© Kromosphere / Fotolia.fr

nant au rabais (1 600 € pour les certifiés et CPE, et 1 750 € bruts pour les agrégés) pendant leur année de stage. Cette attitude est d'autant plus incompréhensible dans le cadre de la crise de recrutement que les débuts de carrière de nos professions sont déjà mal rémunérés par rapport au niveau de responsabilité qui est le nôtre. Le SNES a interpellé le ministre et mène la bataille contre ce projet. Il considère ce décret comme une attaque envers nos qualifications et nos

rémunérations. S'il voulait réellement revaloriser nos métiers, le ministre devrait coupler la mise en place de la formation des stagiaires avec une revalorisation globale de la carrière et le maintien d'un haut niveau de qualification pour passer tous les concours.

■ **X. M.**

N. B. Vous pouvez interpellier vos députés, sénateurs et élus locaux sur cette question : www.snes.edu/A-contre-courant-de-l-histoire.html

Lille

Le conseil syndical organisé par le SNES le mercredi 5 juin et qui a réuni près de cinquante collègues de plus de trente lycées de l'académie, a décidé de mener des actions pour continuer à alerter sur le déroulement calamiteux des épreuves de langues vivantes de la réforme Chatel : déclaration dans les conseils de Première et Terminale qui n'ont pas encore eu lieu, questions diverses et motions pour les derniers CA, prises de parole



© DR

dans les réunions d'harmonisation, lettre aux IPR-IA (site et syndiqués), conseil syndical fin septembre et stage dans le courant de l'année prochaine. À l'issue du conseil syndical, un rassemblement a eu lieu devant le rectorat. Une nouvelle audience sera demandée au recteur après les épreuves orales de L qui se dérouleront fin juin dans l'académie.

200 000 €

c'est la somme dépensée par Vincent Peillon depuis son arrivée au ministère pour réaliser neuf sondages. C'est certes beaucoup moins que son prédécesseur, mais à quelles fins ?

Acte II de la vie lycéenne

Un groupe de travail ministériel, coordonné par la députée, Anne-Lise Dufour-Tonini, est en charge du bilan des 20 ans du Conseil de la vie lycéenne (CVL) et remettra un rapport en septembre 2013. La FSU a été auditionnée. Ses premiers constats sont que malgré un arsenal de textes réglementaires et des outils disponibles, la vie lycéenne marque le pas. Les raisons en sont multiples : la place qui est accordée aux lycéens, à leurs élus et aux instances auxquelles ils participent, l'investissement qui y est consacré, le manque de personnel, l'insuffisante formation des enseignants en ce domaine, les difficultés organisationnelles et financières... Des questions restent ouvertes comme celles d'une meilleure prise en compte du point de vue des lycéens et de la valorisation de leur engagement. Le SNES a rappelé son refus d'en faire un élément d'évaluation sur les bulletins ou les livrets scolaires. La FSU répondra prochainement à l'appel à contribution.

LISTES D'APTITUDES

PEUT MIEUX FAIRE !

La CAPN des agrégés s'est réunie du 27 au 30 mai pour examiner les nominations dans le corps des agrégés par liste d'aptitude. Les élus du SNES-FSU ont rappelé leur exigence de voir cette voie d'accès demeurer un vrai débouché de carrière pour les certifiés et se moraliser.

La CAPN a prononcé 286 promotions, un chiffre en légère augmentation par rapport à 2012 (+ 24), ce qui est une première depuis dix ans. Le nombre de possibilités est calculé pour chaque discipline selon un ratio d'une possibilité ouverte pour sept titularisations-concours. Celles-ci plus nombreuses augmentent donc les promotions par liste d'aptitude. Pour le SNES-FSU, cette inversion de tendance doit se pérenniser en faisant passer le ratio de 1/7^e à 1/5^e.

DIALOGUE SOCIAL

Si lors de la CAPN l'administration a accordé quelques propositions de modifications de son projet, des problèmes de fond subsistent. Certaines inspections (sciences physiques en particulier) font de la liste d'aptitude un instrument de gestion des ressources humaines. Cela se traduit en particulier par un rajeunissement important des candidats proposés (chute de 2,5 ans de l'âge moyen des nommés entre 2011 et 2013). Les inspections survalorisent les collègues chargés de missions, au détriment de toute autre activité, au point que la CAPN risque de se transformer en une commission de pré-recrutement des futurs IPR. Enfin, nombre de ces candidats, proposés pour la première fois en académie sont immédiatement nommés.

LE PARITARISME, UN OUTIL QUI DOIT VIVRE

Face à ces dérives, les élus du SNES-FSU, ont procédé à l'étude exhaustive des 1 388 dossiers



remontés au ministère, en portant une attention particulière à ceux des collègues syndiqués ayant adressé une fiche. Ils sont intervenus de manière constante pour proposer des modifications fondées sur des critères objectifs, tels que l'âge, la situation dans la carrière, la biadmissibilité ou la qualification..., critères dont le SNES revendique la prise en compte dans le cadre d'un barème national. Ils ont veillé au respect des principes statutaires mis en place par l'administration elle-même.

■ Serge Deneuvégilise, André Voirin

Pour plus de renseignements : www.snes.edu/CAPN-liste-d-aptitude-au-corps-des.html

BAC

LE MOMENT D'AGIR

La session 2013 du baccalauréat se clôt par les écrits du 17 au 22 juin, suivis des délibérations le 4 juillet, des résultats le 5, et des oraux de rattrapage les 8 et 9 juillet. Le SNES propose d'en faire l'occasion de revendiquer de meilleures conditions de travail.

Le SNES a alerté le ministère sur nombre de difficultés depuis la sortie des programmes et du cadrage des épreuves. Les lourds programmes d'histoire-géographie ont été allégés, ceux de SES le seront l'an prochain, mais insuffisamment. Les épreuves écrites, renouvelées totalement ou en partie dans la majorité des disciplines, ont donné lieu à des consignes aussi tardives que floues, à l'image de celles des « enseignements transversaux » en STI2D... Les sujets tombés à l'étranger (Pondichéry, Liban, Amérique du Nord) n'ont pas nécessairement rassuré. De bonne facture en SES, ils ne correspondent pas au cadrage attendu en SVT, par exemple.

INQUIÉTUDES...

Le fiasco du cadrage de l'organisation des épreuves orales de langues vivantes, tant en cours de formation (toutes les séries sauf littéraire) que terminales (série littéraire), mais aussi la déroute connue par certains élèves l'an passé en épreuve anticipée d'histoire-géographie en série scientifique, ne rassurent pas quant aux écrits à venir. Le SNES propose aux collègues de s'associer lors des commissions d'harmonisation à la rédaction d'une lettre au ministre au sujet des conditions de préparation à l'examen en philosophie, à une

déclaration sur les programmes et les épreuves en histoire-géographie. Il proposera lors des jurys de s'associer à une démarche contre la généralisation du contrôle en cours de formation, à partir de la pétition pour les langues vivantes. Les syndiqués recevront les liens vers les documents par courriel.



Consulter les informations sur le Bac : <https://www.snes.edu/Le-baccalaurat.3924.html>

■ Valérie Siphimalani, lycees@snes.edu



CHSCT

DES MOYENS POUR VIVRE !

Installés depuis plus d'un an dans les départements et académies, et au niveau ministériel, instances majeures de dialogue social, les CHSCT sont encore mal connus. Leurs missions encore moins.

Les CHSCT concernent très directement les collègues et leur vie au quotidien des établissements, car ils s'intéressent aux conditions et à l'organisation du travail, comme à la sécurité des locaux, et de manière générale à la prévention des risques. Leur importance va croître au fil des années si l'ensemble des acteurs de la prévention (conseillers et assistants de prévention, inspecteur santé sécurité au travail – médecin de prévention et son équipe), sont au complet avec le temps nécessaire pour remplir leurs missions. Cela suppose aussi de gros efforts de formation de l'administration et de ses cadres, comme des représentants du personnel. Travail sur les textes, information des collègues, collecte de remontées, visites d'établissements, préparation des instances, réflexion sur les plans

de prévention, rédaction d'avis... la tâche si on veut bien la faire est exponentielle.

IL FAUT DU TEMPS !

Le SNES, par sa présence dans les établissements et le syndicalisme de proximité qu'il développe, peut jouer un rôle moteur afin que s'expriment les agents sur leur travail. Car c'est par la connaissance du terrain que les représentants du personnel en CHSCT agiront efficacement, dans un dialogue constructif mais résolu avec les chefs de service, pour faire respecter la santé des agents.

Les représentants et notamment le/la secrétaire du CHSCT ont donc besoin de temps dévolu spécifiquement à cette fonction. La plupart des ministères a déjà accordé des moyens, contrairement au MEN qui les avait refusés l'an dernier. Des négociations en cours à la Fonction publique ont déjà acté la légitimité des moyens, le débat portant sur la hauteur des engagements. Il serait évidemment inconcevable qu'un million de fonctionnaires de l'État ne soient pas en mesure de bénéficier de CHSCT efficaces ! Il est donc impératif que le ministère affirme dès maintenant sa volonté de contribuer à leur développement en accordant le temps et les moyens matériels de fonctionner. La rentrée se prépare maintenant, c'est donc maintenant qu'il faut décider.

■ Elizabeth Labaye



QUESTION-RÉPONSE : ACCIDENT DU TRAVAIL COMMENT LE DÉCLARER ?

Au cours de son activité professionnelle, un enseignant peut être victime d'un accident ayant un lien avec son travail. Pour les enseignants titulaires ou stagiaires, on parlera d'un « accident de service » (et d'un « accident de trajet » lorsqu'il survient sur le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail). Pour les autres personnels, on parle d'un « accident du travail ».

Que faire en cas d'accident ayant un lien avec notre activité professionnelle ?

- Prévenir votre chef d'établissement. Il doit alors vous délivrer un « certificat de prise en charge » des frais d'accident que vous remettrez aux praticiens de santé qui vont s'occuper de vous. Cela vous évite de faire l'avance des frais. Ne pas utiliser votre carte Vitale.
- Se rendre chez un médecin pour faire constater les lésions. Il vous délivrera alors un « certificat médical initial » qui indique la nature et le siège des lésions, ainsi que la durée probable de l'arrêt de travail et la durée des soins. Ce certificat doit être établi au plus tôt, si possible le jour même ou le lendemain.

Quelques conseils

- Vérifier en début d'année la présence de dossiers d'accidents de service ou trajet dans l'établissement (certificat de prise en charge et formulaire de déclaration).
- Bien établir le lien entre le travail et l'accident : un accident survenu dans un établissement scolaire peut ne pas être considéré comme un accident de travail.
- Si l'accident n'est pas reconnu imputable au service, les frais médicaux sont à votre charge et l'arrêt de travail est comptabilisé dans le décompte des congés maladie ordinaire (trois mois à plein traitement).
- En cas de doute, ne pas hésiter à vous faire conseiller par votre S3.

■ Gracienne Charles

Bac à 1,5 milliard d'euros

C'est ce que prétend le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, décomptant 1,4 milliard d'euros de salaire des enseignants (oui, ils sont payés au mois de juin aussi !) et proposant de passer au contrôle continu, puisqu'il est bien connu que décrocher le bac relève de l'automatisme. Cette entrée subtile se garde bien de rappeler que 25 % d'une génération quitte le système éducatif sans ce diplôme. Et si l'on s'intéressait plutôt à la réussite de tous ?

DNB : nouvelles épreuves, nouvelles dérives ?

La session 2012 du DNB a été très critiquée par la profession tant était patente la réduction des exigences et son instrumentalisation pour la validation du socle.

Qu'en sera-t-il cette année avec les nouvelles épreuves terminales qui suppriment le paragraphe argumenté et comportent un exercice pour chacun des trois enseignements en HG-EdCiv, introduisent un sujet de réflexion en français, des exercices indépendants en mathématiques et des QCM dans ces deux disciplines ? Autant d'interrogations auxquelles les annales zéro apportent peu de réponses. Il ne serait pas acceptable qu'une fois encore les épreuves terminales ne visent que la validation de LPC qui ne l'auraient pas été.

Enfin, l'épreuve d'histoire des arts nécessite une sérieuse remise à plat.

Pétition AED

Alors que les AED vont de nouveau connaître une suppression de postes à la rentrée et que leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader depuis la création de leur statut, le SNES lance une pétition « AED :

Ensemble faisons respecter nos droits » qui dénonce la situation que subissent aujourd'hui les collègues, leurs difficultés à faire respecter leurs droits et l'accroissement de leur précarité. Cette pétition met également en avant les propositions du SNES pour améliorer leur statut, en particulier leurs conditions de travail. Parce que les missions des AED, de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement au sein des établissements sont indispensables et participent à la réussite des élèves, parce que c'est l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée, signez et partagez la pétition :

www.snes.edu/petitions/index.php?petition=29

« Les amis de la vérité sont ceux qui la cherchent et non ceux qui se vantent de l'avoir trouvée »

CONDORCET

CNED

DÉFENDRE UN OUTIL INDISPENSABLE

Les récentes restructurations ont mis à mal le fonctionnement du CNED. Ce dernier reste toutefois indispensable pour les scolaires et les adultes.

Les débats sur l'école sont très présents dans les médias et l'enseignement à distance est régulièrement cité. Or, le désordre s'est installé au CNED suite à deux restructurations brutales inspirées des théories anglo-saxonnes du *New Management*. Ce désordre est concrétisé par un « qui fait quoi ? » généralisé, par des départs accélérés qui entraînent une perte notable de compétences, et par le recrutement massif et onéreux de managers souvent issus du privé. Ces deux dernières années ont donc été éprouvantes pour l'établissement, touché par une concurrence exacerbée de l'offre privée sur Internet.

DEUX ANNÉES ÉPROUVANTES

Une des demandes des personnels a été entendue : le recrutement des directeurs de sites (fonction qui avait été supprimée) a remis un peu de cohérence. Trop nombreux, la plupart des managers ont des difficultés à trouver leur place, entrent en concurrence, et cela au plus haut niveau : le directeur des services informatiques est parti au bout d'un an. Pire encore, le DRH est parti à l'arrivée du nouveau secrétaire général qui lui-même a demandé une mutation après être resté seulement six mois ! Heureusement en ce mois de mai, de nouveaux cadres sont arrivés ! Mais comme ils ne sont

pas issus du ministère de l'Éducation nationale, il va falloir du temps pour qu'ils soient formés. Que de temps perdu par l'organisationnel et des procédures de plus en plus lourdes liées à la centralisation de certains services sur Poitiers... quand il faudrait créer de nouvelles formations ! Non, le CNED ne présente pas que du papier : les cours du scolaire sont en ligne et peuvent constituer une base précieuse pour élèves ou enseignants...

Non, les enseignants nommés ne corrigent pas quatre copies mais plutôt soixante ou soixante-dix par semaine. Et en collaboration avec les enseignants sur site et l'ensemble du personnel

technique et administratif, ils animent des forums, des classes virtuelles, rédigent des cours et les numérisent. Oui, ils ont des compétences pédagogiques y compris dans le domaine du numérique.

Certes il y a encore du chemin à faire, mais le CNED est un outil de scolarisation et de promotion incomparable, pour les scolaires comme pour les adultes. Il faut le recentrer sur sa mission de base : la formation.

Il est temps que des décisions simples, claires et pédagogiques soient prises : c'est ce qu'attendent les personnels.

■ Marie-Noëlle Gilbert et Rozenn Jarnouën

Publicité



IREM MENACE DE DISPARITION

Les IREM jouent un rôle essentiel dans la recherche pédagogique en mathématiques. Ils sont menacés.

Les 28 IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) sont, depuis 40 ans, des structures universitaires où collaborent des enseignants (primaire, secondaire, supérieur), des chercheurs, des inspecteurs, des formateurs d'enseignants... Leur mission est la recherche, la production et la diffusion de ressources pour l'enseignement des mathématiques. Des milliers de professeurs ont suivi leurs stages, reconnus dans les PAF, et à la qualité fondée sur des recherches disciplinaires et didactiques, menées en amont dans leurs groupes de travail.

MASSACRE DE LA FORMATION CONTINUE

Leur financement provient de deux ministères : l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la Recherche. Ces dernières années il n'a cessé d'être de plus en plus irrégulier, pour cause de décentralisation, et de diminuer au gré du massacre de la formation continue des enseignants. L'ADIREM (Assemblée des directeurs d'IREM) vient d'alerter le SNES sur le fait que le MESR, tout en l'assurant de toute son estime pour le travail qu'ils accomplissent, a cette année totalement supprimé leurs subventions.

Les IREM se mobilisent contre cette mesure, qui remet intégralement en cause leurs actions nationales.

Pour voir le texte de F. Vandebrouck, président de l'ADIREM, intitulé *IREM, argumentaire en faveur d'un réseau fort*, visiter le site de l'IREM : <http://www.univ-irem.fr/>.

Le SNES-FSU les assure de son soutien et appelle ses militants en contact avec les IREM de leurs académies à s'associer à leur combat.

■ Joëlle Georges, groupe « maths »

Des tarifs exclusifs hors saison

en emplacement : 15€ la nuit / 2 pers.

en location : à partir de 30€ la nuit / 2-6 pers.

CAMPINGS RESIDENCES HOTELS

1 carte, 800 destinations...



Offre spéciale enseignants
votre Silver Card gratuite
à partir de 3 chèques commandés

par téléphone

0 825 740 730 (N° Indigo)

par internet

www.holiday-cheque.com/silver

Code privilège : US062013



PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS
Saint-Denis Basilique duplex terrasse 8 pers., du 15/07 au 30/08 - 500€/sem. Tél. 06 20 66 06 90
Esp. Roses - Loue studio direct mer. Tél. 06 16 16 04 60
(Andalousie) Palomarès, loue appt 2 ch. pisc. clim., terrasse, calme, mer à 900 m - de 230 à 480€/sem. Port. 06 31 61 12 12
Italie, Lac Majeur, île des pêcheurs, loue app. caract., imm. hist. bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², totalement équipé. WI-FI installée. Tél ou fax. 00 39 0323 50 12 42 - minocci.zacchera@alice.it

75013 Paris, location F4 (3 ch. + gd salon + 2 sdb + balcon, vue sur la Seine) grand appartement: 900€/semaine (du 2-18 août 2013 - Tél. 06 10 42 74 31 (le soir à partir de 18 heures, et weekend). Site : t.a.seck@wanadoo.fr
Nice, calme, T4, v. mer, gar., 490€/sem. Tél. 06 81 85 62 32
Belle Ile, coll. loue mais. 4-5 pers. Tél. 02 97 31 82 61
Douarnenez, bord plage Sables Blancs, col. loue F2 4/5 pers, tb équipé, vue & accès dir. mer, pisc. chauffée, park. clos - 3-10/08 : 500€/sem. (-10% p. syndiqué). Tél. 06 16 74 78 03

Périgord vert à louer à l'année, maison meublée, 5 ch., 2 sdb, grand terrain, dans village : 650€/mois. Tél. 05 53 07 46 63
(66) Pyrénées-Or., Vallespir, ds village en mont. loue séj./cuis. 2 chbres, au mois de juillet : 250€/sem. TTC. Tél. 06 83 03 93 62
Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 41 13 72 60 / 06 78 74 94 69
(33) Cap Ferret, appart 5/6 pers. ds villa 500m plage, août : 650€/sem., juin : 400€. Tél. 06 22 47 46 62
15 km Dieppe, mais. 3 ch./bur., cuis., aménag. véranda, cc, gar. jar. 680€. Tél. 06 61 90 63 99

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

(43) Vallée Loire, gîte 2/4 p. cft, 250 à 300€. Tél. 04 71 57 13 65
(05) La Grave. Maison 4/6 personnes, 1800 m., face Meije. Tél. 06 31 33 72 30
Vendée, loue moulin eau, tt cft, 4 ch., marais, forêt. Tél. 02 51 51 46 00
(50) Normandie, agréab. mais. camp. rénovée, calme, jardin, gd séjour, 2 chamb., 5/6 pers. 350€/sem. Tél. 06 67 81 23 97
(33) Bdx loue mais. indiv. + jard., 4 pers. maxi., proche gare. Ts com. prox., 300€/sem. ou 60€/nuît. Tél. 06 11 34 15 91

Font Romeu, petit studio, ensoleillé, 4/6 pers., 200€/s. Tél. 06 45 11 01 64
Rome, loc. appt centre juill.-août, ch. hôte tte l'année. Tél. +33 611 838 233
Paris, loue maison + jardin, vac scol. 480€/sem. Tél. 06 24 51 39 39
Venise part loue appts 2 à 6 pers. centre ville. Tél. 04 73 33 55 95
Espagne, village 25 km plage, ttes commodités, appt 5 pers. ds imm., 300€/sem. Tél. 06 19 21 17 76
Avignon, juillet, coll loue ch. ds villa - Tél. 06 89 44 93 39

Cirque de Navacelles, col. loue maison 3 p. - 350 €/s. Mail : locnavacelles@free.fr ou 06 83 33 45 36 / 06 63 35 85 86
(29) Morlaix, maison du 20/07 au 02/08 : 300 €/sem. ; 500€/15 j. Tél. 06 20 90 10 52
(66) Eyne, prox. Font Romeu loue maison, cour, gar. Tél. 04 68 50 89 70
Paris 18^e, loc./éch. F2- 2/3 s. e., août, contre logement 2 pers + 1 enf. mer/rivières sud. Tél. 06 30 56 07 86
Poitiers mais. août. Tél. 06 67 47 94 74
La Rochelle, loue mais/jard. clos, été, près Ré, 4/6 pers. Tél. 05 46 27 36 65
Paris coll. ch. à louer studio du 4/8 au 18/8. Tél. 06 96 92 15 58
Aix-en-Provence centre, studio 2 p. park, 300€/sem. août. Tél. 06 82 69 74 89
Centre Bretagne, collègue loue gîtes dans ancienne école de village - www.treberien.fr
Cannes 2/3 p. ; 6 pers. terr., v. mer, pkg, pisc. 800 m. plage ds sports; 400-800€/sem. Tél. 06 65 15 22 25
Ile-de-Ré, prox. La Rochelle, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cycl. Tél. 06 10 71 24 75

Nice cte, F3, ter., 300€/s. Tél. 06 81 85 62 32
(94) Cachan prox. IUT, ENS, Lycées, loue F3, cuisien aménagée 72 m² + loggia + terrasse - 6^e ét. asc., lumineux, refait à neuf + box + cave : 1200 € + charges (150 €). Tél. 01 49 73 01 05

IMMOBILIER

Aix-en-Provence/Le Tholonet, T3, 230 000 €. Tél. 06 15 19 63 89

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1000 €. Occasions, neuvs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

LOISIRS

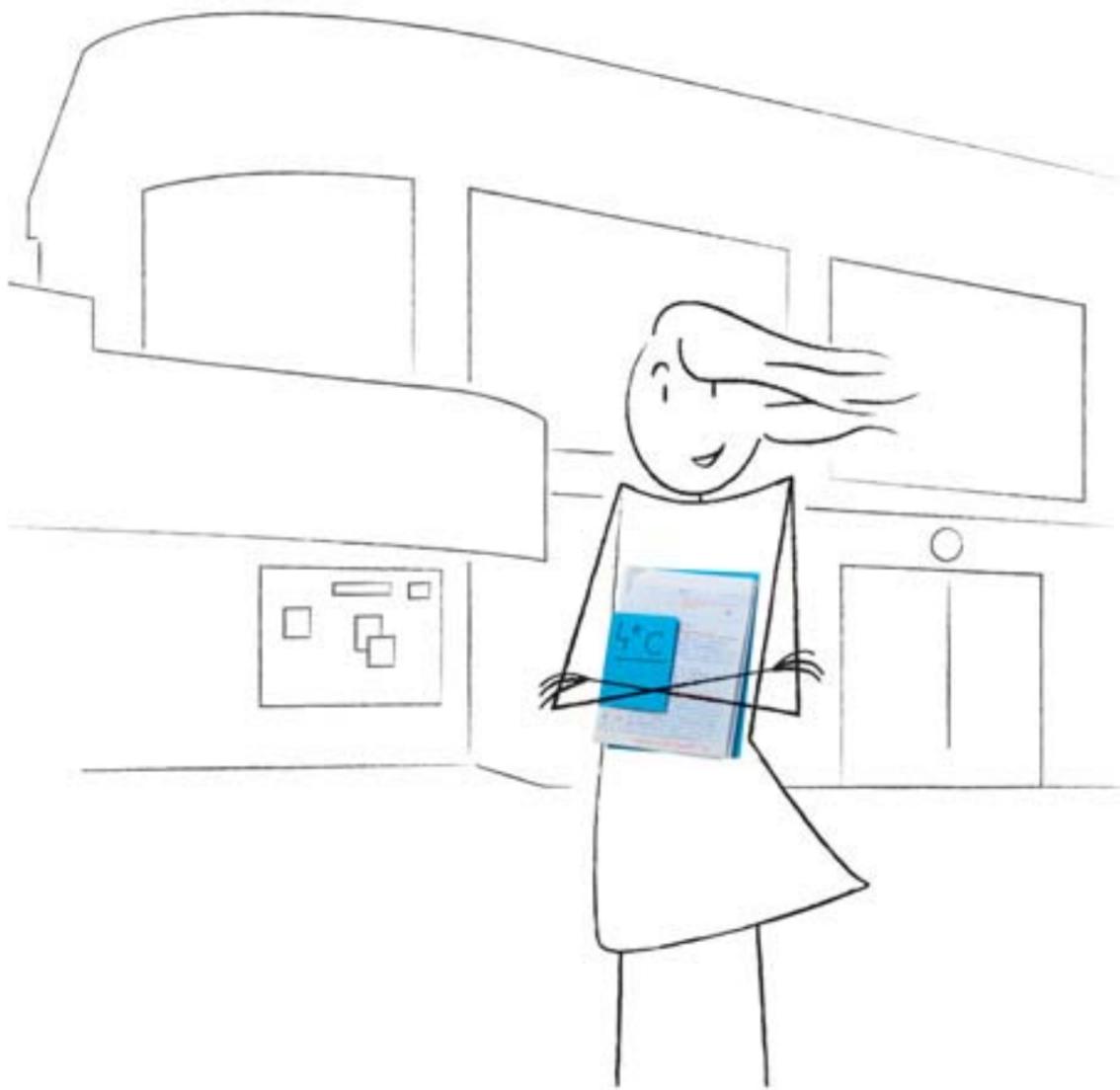
Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
• Circuit de randonnées/archéologie à Chypre à la Toussaint 2013.
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Séjours linguistiques à Ronda été 2013. Voyages scolaires - www.solidaridadeducativa.com

Publicité

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. A mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore - Professeure stagiaire.



L'Offre Jeune Enseignant est un contrat proposé par le consortium MAIF et LESU MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 75008 Paris. En complément par le Code des assurances. Financé par les cotisations des Adhérents de Solidarité Lyrique et les cotisations variables 17 Plus Portable - 75008 Paris. Copropriété gérée par la Cofa des assurances. Financé par les cotisations des Adhérents de Solidarité Lyrique - 75008 Paris.

OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies. Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année et étudiants en ESPE admissibles à la cession de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels OME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Histoire de l'Alchimie

Ce livre passionnant nous révèle que l'alchimie fut, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, une science à part entière: la chimie de son époque. Parfois bien étonnante, avec des personnages mystérieux et hauts en couleur, des recettes curieuses et des théories qui surprennent notre sens de la modernité. Le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne sépare jamais les constructions théoriques du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire complexe et foisonnante.

• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 euros

Une histoire de la lumière - La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...

De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?

De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVIII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscopie, sans cesse perfectionnée depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 732 du 15 juin 2013, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication: Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef: Thierry Pétrault. Régie publicitaire: Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité: GMF (p. 2); KAWAN (p. 7); MAIF (p. 8). Compogravure: C.A.G., Paris - Imprimerie: SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements: 1) Personnels de l'Éducation nationale: France: 30 €; étranger et DOM-TOM: 44 €. 2) Autres: France 42 €; étranger et DOM-TOM: 56 € - N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution.